

Commune de plus de 10 000 habitants

Publicité (soumise à déclaration sauf numérique soumise à autorisation)

murale (mur aveugle ou comportant des ouvertures de surface < à 0,50 m ²)	< à 12 m ²
	ne dépasse pas les limites du mur ni les limites d'égout du toit et saillie < à 0,25 m
	hauteur < à 7,5 m
	bas du dispositif à plus de 0,5 m du sol
scellée au sol	< à 12 m ²
	hauteur < à 6 m
numérique	surface < à 8 m ²
	hauteur < à 6 m
en toiture	non lumineuse interdite
	lettres découpées dissimulant leurs fixations
	hauteur < à 1/6 ^e de la hauteur du bâtiment limitée à 2 m si hauteur bâtiment < à 20 m hauteur < à 1/10 ^e de la hauteur du bâtiment limitée à 6 m si hauteur bâtiment > à 20 m
bâches publicitaires	bâche chantier surface < 50 % de la surface échaffaudage bâche publicitaire sur mur aveugle et distance entre 2 bâches publicitaires > à 100 m
petit format	surface unitaire < à 1 m ²
	surface cumulée < à 1/10 ^e de la devanture commerciale dans la limite de 2 m ²
meublier urbain	< à 12 m ²

Enseigne (soumise à autorisation)

sur façade (à plat + perpendiculaire)	25 % de la façade si < à 50 m ² ou 15 % de la façade si > à 50 m ²
à plat	ne dépasse pas les limites du mur ni les limites d'égout du toit et saillie < à 0,25 m
perpendiculaire	saillie < à 1/10 ^{ème} de la distance séparant les deux alignements de la voie publique sans excéder 2 m
scellée au sol	1 le long de chacune des voies ouvertes à la circulation publique bordant l'immeuble si surface > à 1 m ²
	hauteur < à 6,5 m si largeur > à 1 m ou hauteur < à 8 m si largeur < à 1 m
	< à 12 m ²
horaires d'extinction	de 1 h à 6 h
clignotantes	interdites à l'exception des enseignes de pharmacie ou de tout autre service d'urgence
sur toiture	lettres découpées dissimulant leurs fixations surface cumulée < à 60 m ² hauteur < à 3 m si hauteur bâtiment < à 15 m ou hauteur < à 6 m si hauteur bâtiment > à 15 m

Préenseignes dérogatoires (hors agglomération)

largeur < à 1,5 m hauteur < à 1 m	activité en relation avec la vente ou la production de produits du terroir = 2
	monuments historiques ouvert à la visite = 4